



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PROCES VERBAL

VILLE
DE
PENMARC'H
FINISTÈRE

DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 29 SEPTEMBRE 2017

Étaient absents :

M. Louis LE FLOC'H (procuration à M. Jean-Louis BUANNIC), Mme Sophie GALLO (procuration à Mme Mélanie DUCROT), Mme Claudine CABON (procuration à M. Hervé VAILLANT), Mme Frédérique VOLANT (procuration à Mme Michèle LE PAPE), M. Robert BOUGUÉON (procuration à Mme Fabienne LE GARS), Mme Valérie LE FAOU-VILLARBU (procuration à M. Bruno CARIOU), Mme Christine MORIN et M. Jean-Marc BREN.

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Le conseil municipal, conformément à l'article L 2121.15 du CGCT, désigne, **Mélanie DUCROT** conseillère municipale, comme secrétaire de séance.

M. Raynald TANTER, Maire, communique au conseil les informations suivantes :

- Le décès de la mère de Mme Florine LE PAPE et le décès de la belle-mère de M Robert BOUGUEON
- Une pensée pour les victimes des ouragans successifs qui ont frappés nos compatriotes ultramarins des Caraïbes et des Antilles. En réponse à la demande de l'AMF, il sera mis en place deux points de collecte de dons par chèque ou espèces dans les locaux de la Mairie et du CCAS. Ces dons pourront se faire au profit de 3 associations : La Fondation de France, la Croix Rouge et le Secours Populaire. Les modalités seront précisées par voie de presse et sur nos réseaux sociaux.
- Le départ en retraite M Fanch Le Roux
- La rentrée scolaire s'est bien passée dans les 3 écoles. Regroupement de l'école maternelle et de l'école primaire à Auguste DUPOUY avec une nouvelle directrice Mme Elodie GALVEN. L'ouverture d'un poste à Saint-Guérolé. Il souligne la mobilisation concertée des parents et des élus pour cette rentrée et l'intervention déjà engagée depuis juin auprès de la Direction Académique. Il salue le travail de Mme Dominique PLOUHINEC sur ce dossier. Un travail sera également réalisé sur les rythmes scolaires pour la prochaine rentrée 2018.
- L'occasion de faire un bilan de la saison touristique. Elle fût belle et la fréquentation nombreuse sur la commune malgré une météo plutôt mitigée. Il mentionne la satisfaction des commerçants et des restaurateurs. Pour ce qui est des équipements, nous notons une légère baisse des recettes au Centre Nautique. Le chiffre d'affaires des stages est lui identique, malheureusement l'activité de location a un peu moins bien fonctionné, il y a des explications à cela la météo mais pas seulement. Par contre, le camping fait une très bonne saison. Les nuitées comme les emplacements loués sont en nette augmentation. Et du coup le bilan financier s'en ressent positivement. Il salue le travail de Mme Karine Cosqueric pour la politique d'ouverture en avant saison. Pour le cinéma, c'est aussi un été exceptionnel. Sur les 2 mois, on comptabilise 9 680 entrées soit 2 000 de plus que l'an dernier. On obtient cette année une courbe qui passe de 35 000 à 40 000 entrées pour cette année 2017.

Même évolution positive pour les 2 mois d'été sur les deux phares. Sur le phare d'Eckmühl la progression est vraiment spectaculaire. On enregistre 17 000 euros de plus sur les 2 mois. Plus de 57 000 entrées depuis le 1^{er} avril. Les différents reportages de télévision ou autres clips et vidéos ne sont sûrement pas étrangers à ce succès. Il salue aussi le travail des équipes municipales.

Quelques points sur les travaux sans être exhaustif :

- Le logement d'urgence au-dessus de la poste est fin prêt. Il a été visité par la commission et sera inauguré prochainement.
- La déconstruction de l'école des filles fin octobre avec la préparation du chantier la semaine prochaine avec une 1^{ère} réunion de chantier qui s'est tenue aujourd'hui
- Mise en place de parcs à vélo – les aménagements paysagers- l'entretien des cimetières.
- Le démarrage du début du chantier Centre d'Incendie et de Secours
- Le démarrage de la 2^{ème} phase des travaux de l'EHPAD
- La tenue de la CLECT dont les membres ont arrêté d'un commun accord les modalités de compensation suite au transfert des Offices du Tourisme ; Que les modalités du transfert Assainissement & Eaux Pluviales sont en bonne voie ... à savoir sur le volet financier comme sur le volet technique. Une réunion plénière de notre conseil est prévue en octobre.
- Tenue de la réunion plénière sur le diagnostic des ouvrages de protections avec des travaux évalués entre 4 et 14 M€. Parallèlement la poursuite des démarches liées à la SLGRI (Stratégie Locale de gestion des Risques d'Inondation) et la prise de compétence GEMAPI.

Sur un autre sujet, nous allons rentrer dans le vif de l'étude interface Ville Port.

Aujourd'hui a eu lieu une réunion en préfecture sur les statuts du syndicat mixte. Son installation aura lieu le 11/10 et son entrée en phase opérationnelle interviendra au 1^{er} janvier 2018.

Il mentionne sa participation aux assises de la pêche et des produits de la mer. Il fait part de la création d'un fonds d'investissement de 10 M€ par le Crédit Mutuel Maritime et le Crédit Mutuel pour le renouvellement de la Flottille.

- L'annonce du groupe Océalliance d'un investissement de 1M€ sur Saint-Guénolé, avec la création d'emplois. Il mentionne la demande d'autorisation d'occupation temporaire soumis au vote du conseil.
- La mise en service imminente du dépôt pétrolier par la Coopérative sur le terre-plein du port.
- Le dépôt du permis de construire de la conserverie Furic et de l'ouverture de sa boutique ce jour.

Un retour des informations encourageantes émanent des notaires quant à l'attractivité de la commune de Penmarc'h.

Il relève la partie active de la municipalité dans ce sens par la création d'un nouveau logo. Sur ce point il salue le travail de M Éric RAPHALEN pour sa patience et son obstination. Il propose de laisser la parole à ce dernier pour la présentation de la nouvelle charte graphique et de présenter M. JC BOLLACHE de la société SEV COMMUNICATION avant d'aborder les points à l'ordre du jour.

Monsieur Éric RAPHALEN explique la nécessité de disposer d'un logo et d'une charte graphique pour donner de la cohérence aux déclinaisons des 4 pôles urbains et aux nombreuses structures municipales. Son message est clair « Penmarc'h est dans la place ». C'est une ville où il se passe énormément de choses, qui dispose d'une situation géographique d'exception, de nombreuses associations culturelles, sportives etc. Il remercie le personnel qui travaille avec lui et souligne la volonté d'y mettre une pointe de modernité.

Il propose à M. JC BOLLACHE de présenter le diaporama préparé qui décline la construction et la présentation de la nouvelle charte graphique de Penmarc'h.

M Raynald TANTER intervient en précisant qu'il s'agit d'une exclusivité dont le conseil municipal découvre ce soir en premier ce nouveau logo.

M. JC BOLLACHE précise qu'il s'agissait de donner un signe, de donner envie de revenir avec quelque chose de Penmarc'h. Ce travail s'est réalisé sur 2 ans, temps très long mais il est fier du résultat. Il s'agit de valoriser l'ensemble des atouts de la commune.

M. Éric RAPHALEN intervient et précise qu'il ne s'agit pas seulement du logo de la municipalité.

M. JC BOLLACHE informe les membres du conseil qu'il appartient à chacun. Il est mis à disposition de tout le monde (acteurs économique, associations etc..).

M. Éric RAPHALEN précise que le format est modifiable, adaptable aux associations, aux entreprises. Un film sera visible sur le site de la ville pour faire comprendre sa construction au public.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{ER} JUILLET 2017

M. Raynald TANTER invite les conseillers à approuver le procès-verbal du 1^{er} juillet 2017.

Aucune observation n'est formulée – le procès-verbal est adopté.

ADMINISTRATION, FINANCES, TRAVAUX, COMMUNICATION

1- Budget principal : décision modificative n°1

M. Jean-Louis BUANNIC présente la décision modificative n°1 au budget principal.

Aucune observation n'est formulée – Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'**unanimité** adopte la présente délibération.

2- Budget annexe cinéma : décision modificative n°1)

M. Jean-Louis BUANNIC présente la décision modificative n°1 au budget annexe du cinéma.

Aucune observation n'est formulée – Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'**unanimité** adopte la présente délibération.

3- Avenant à la convention de légalité de télétransmission des décisions budgétaires

M. Jean-Louis BUANNIC précise qu'il s'agit d'engager la commune dans le dispositif de télétransmission des actes budgétaires auprès du représentant de l'État.

Aucune observation n'est formulée – Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'**unanimité** adopte la présente délibération.

4- Recensement de la population 2018 : recrutement des agents recenseurs

M. Jean Louis BUANNIC informe le conseil qu'il convient :

- **De désigner Mme Marie Claire DUPONT**, Adjointe au Maire et coordonnatrice communale et Madame Gwénaëlle LE GARS, Attachée Territoriale et coordonnatrice communale adjointe pour les opérations liées au recensement de la population organisée en janvier 2018

- **De procéder au recrutement des 15 agents recenseurs.**

Aucune observation n'est formulée – Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité adopte la présente délibération.

5- Adhésion au contrat de groupe d'assurance statutaire et aux services de prévention et de gestion de l'absentéisme proposés par le Centre de Gestion pour les communes de plus de 30 agents CNRACL

M. Jean-Louis BUANNIC expose au conseil municipal les modalités des garanties au contrat de groupe pour une durée de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2018 sous le régime d'un contrat de capitalisation au taux de 4.11% et le versement d'une contribution au CDG29 de 0.27 % de la masse salariale.

Aucune observation n'est formulée – Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité adopte la présente délibération.

6- Protection fonctionnelle des élus locaux

M. Jean-Louis BUANNIC présente la délibération qui demande au conseil municipal d'accorder au Maire et à l'élue à l'urbanisme la protection fonctionnelle.

A cet instant, M. Bruno CARIOU parlant de pur formalisme, mentionne l'absence de visuelle du buste de Marianne ainsi que du portrait du président de la république par le fait qu'ils sont cachés par l'écran de projection, absence de visibilité pouvant conduire à la contestation des votes des délibérations.

Revenant sur la délibération portant protection fonctionnelle aux élus locaux, il trouve cette situation dommageable. Que cette situation aurait pu être régularisée avec intelligence. Qu'il est regrettable que les tentatives d'accord n'aient pas abouties, ce qui met tout le monde dans une situation compliquée. La personne concernée est partie dans un excès et n'a pas mesurée les conséquences.

Mme Nathalie POULARD intervient et rappelle qu'il y a des limites à ne pas dépasser.

M. Bruno CARIOU précise que le niveau atteint dépasse l'entendement. Si d'autres situations de ce type devaient se présenter à l'avenir cela pourrait s'avérer compliqué. Il s'agit d'un point de vue.

M. Christian BUREL rappelle qu'il s'agit de calmer certaines attitudes qui peuvent aller loin.

M. Éric RAPHALEN intervient et dit que nous parlons de respect de la mémoire. Sur les réseaux sociaux, en tant qu'élus, nous ne pouvons laisser passer certaines choses. Il en est de notre responsabilité.

M. Bruno CARIOU demande si cela en vaut la chandelle sur le principe de partir sur des opérations judiciaires. Il ne porte aucune critique sur l'action de la commune.

M. Éric RAPHALEN dit qu'il y a effectivement des limites.

Mme Marie-Claire DUPONT mentionne que cette démarche n'a pas été faite de gaieté de cœur.

M. Raynald TANTER rappelle que ce matin dans la presse, il est fait mention du dépôt de plainte du Préfet pour des faits bien moindres. Les propos tenus vont au-delà de ma personne. Elle touche ma famille et bien au-delà l'ensemble des élus. Sur le premier sujet il s'agit d'une décision de jugement administratif. Ici il s'agit d'un autre problème, celui de la dignité des personnes touchées individuellement et collectivement, ce qui est inacceptable. Notre rôle d'élus est de ne pas rester les bras croisés. La justice rendra sa décision.

M Raynald TANTER et Mme Nathalie POULARD informent le conseil qu'ils ne prennent pas part au vote.

Bruno CARIOU mentionne qu'il ne prend pas part également au vote.

M Raynald TANTER demande s'il s'exprime au nom de Mme Valérie LE FAOU VILLARBU.

Bruno CARIOU précise qu'il n'a pas reçu de consigne de vote pour ce sujet et qu'il s'abstient pour l'intéressée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à la majorité** (M. Raynald TANTER, Mme Nathalie POULARD, M. Bruno CARIOU, Mme Fabienne LE GARS et M. Robert BOUGUÉON ne prennent pas part au vote) et une abstention (Mme Valérie LE FAOU-VILLARBU).

7- Restauration et rénovation mairie : accord marché de pose de bungalows

M. Jean-Louis BUANNIC informe le conseil municipal que pendant les travaux le personnel communal sera logé dans des modules type ALGECO pendant 18 mois.

M. Bruno CARIOU rappelle que la commune aurait pu faire des économies si un autre projet avait été décidé. Il renouvelle son inquiétude sur les sommes supérieures à celles annoncées dans l'estimation.

M. Raynald TANTER précise qu'il faudra attendre l'ensemble des marchés liés au projet. Dans les travaux publics de bâtiment, il y a des appels d'offre tendus. Nous sommes conscients que les travaux pourront durer moins longtemps pour réduire ce temps de location des modules.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **à la majorité** avec cinq contre (Mme Claudine CABON, Mme Fabienne LE GARS, M. Robert BOUGUÉON, M. Bruno CARIOU et Mme Valérie LE FAOU-VILLARBU) adopte la présente délibération.

8- Cession d'un véhicule au service restauration scolaire

Mme Dominique PLOUHINEC informe le conseil que le service de restauration scolaire a remplacé son ancien véhicule avec une condition de reprise de l'ancien. La proposition d'achat s'élève à un montant de 6 500€ HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **à l'unanimité** valide la présente délibération.

9- Convention de groupement de commandes de fournitures de bureau entre la commune et la CCPBS

M. Jean-Louis BUANNIC informe que le contrat de prestation de fournitures de bureau arrive à son terme et qu'il est proposé de signer une convention avec la CCPBS pour participer au groupement de commandes qu'elle va organiser et coordonner.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **à l'unanimité** adopte la présente délibération.

10- Convention concernant le raccordement de l'établissement HALIOS au réseau d'assainissement

M. Jean-Louis BUANNIC précise qu'il s'agit d'autoriser l'entreprise à se raccorder au réseau par le biais d'une convention.

Aucune observation n'est soulevée et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention selon les volumes arrêtés en concertation avec l'établissement HALIOS.

11- Effacement des réseaux BT, EP, télécom et rénovation EP rue Edmond Michelet, programme 2017

M. Michel FRIN informe le conseil des travaux prévus rue Edmond Michelet sur les effacements de réseaux.

M. Raynald TANTER salue le travail de tractation de M. Jean-Louis BUANNIC et de M. Michel FRIN avec le SDEF notamment sur la participation financière négociée par anticipation et à mettre en œuvre d'ici la fin de l'année.

Aucune observation n'est soulevée et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **à l'unanimité** adopte la présente délibération.

12- Effacement des réseaux BT, EP, télécom et rénovation EP à Pors Carn, programme 2017

M. Michel FRIN évoque les travaux d'enfouissement de Pors Carn.

M. Raynald TANTER informe le conseil qu'on assiste à une moins-value de 150 000 euros par rapport à l'estimation initiale. On voit que dans les consultations on peut aller à la hausse mais également à la baisse.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'**unanimité** la présente délibération.

2/ SOLIDARITE, JEUNESSE, AFFAIRES SOCIALES, CULTURE & SPORT

13- Modification du règlement intérieur suite modification du Conseil Municipal des Jeunes

Mme Dominique PLOUHINEC propose au conseil municipal d'approuver les modifications soumises après avis favorable de la commission « solidarité, enfance-jeunesse, affaires sociales, culture et sports » en date du mardi 12 septembre 2017 ;

Aucune observation n'est formulée –Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'**unanimité** valide les modifications du règlement du Conseil municipal des jeunes.

14- Tarification pour l'hébergement collectif de l'école Thomas DONNARD

Mme Dominique PLOUHINEC propose la mise en place de tarifs pour l'hébergement collectif école Thomas DONNARD après avis favorable de la commission « solidarité, enfance-jeunesse, affaires sociales, culture et sports » en date du mardi 12 septembre 2017.

Aucune observation n'est formulée –Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'**unanimité** valide cette présente délibération.

15- Demandes de subventions pour la restauration des statues des églises Saint-Nonna et Sainte-Thumette

Mme Marie-Claire DUPONT propose de confier les travaux de restauration des statues des églises Saint-Nonna et Sainte-Thumette aux ateliers Payre et Sury, sise Lan Duguentel à Esquibien-Audierne, pour un montant HT de 45 540.00 € et de solliciter les subventions auprès de la D.R.A.C. Bretagne, du Conseil Régional et du Conseil Départemental pour cette opération inscrite au budget 2017 et ce dans la limite des crédits disponibles.

Aucune observation n'est formulée –Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'**unanimité** la présente délibération.

16- Acceptation d'un don de l'association Saint-Nonna cinq siècles d'histoires de Penmarc'h pour la restauration des statues

Mme Marie-Claire DUPONT précise que l'Association « *Saint-Nonna, cinq siècles d'histoire* », a décidé de verser à la commune de Penmarc'h la somme de 13 000 € destinée à financer une partie des travaux cités en objet de la délibération.

Aucune observation n'est formulée –Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'**unanimité** accepte le don de l'Association « *Saint-Nonna, cinq siècles d'histoire* » de Penmarc'h.

17- Acceptation d'un don pour la restauration des cloches de l'église Sainte-Thumette

Mme Marie-Claire DUPONT demande aux membres du conseil d'accepter le don de l'Association Tunvezh d'un montant de 6 000 € destiné à financer les travaux de restauration des cloches de Sainte-Thumette. Cette restauration ne concerne que la sonnerie du glas.

M. Bruno CARIOU rappelle les difficultés rencontrées avec la remise en service des cloches de St Guénolé.

Aucune autre observation n'est formulée –Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité adopte la présente délibération.

3/ AFFAIRES ECONOMIQUES, TOURISME

18- Convention AOT du terre-plein au port de St Guénolé

M Maurice LE FLOCH informe que la société FURIC MARÉE a convenu avec la société SAINT-GUEFROID l'achat du bâtiment situé sur le lot n°11 ainsi que de la cession du fonds de commerce. Cette transaction impacte le droit d'occupation du terre-plein pour laquelle une nouvelle autorisation temporaire d'occupation doit être accordée au nouveau bénéficiaire en signant une nouvelle convention avec FURIC MAREE.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention d'autorisation d'occupation du terre-plein au port de Saint-Guénolé.

4/ URBANISME, CADRE DE VIE

19- Chemin de Lochyan, signature d'une convention Projet Urbain Partenarial (PUP)

Mme Nathalie POULARD propose au conseil d'approuver le projet de convention de Projet Urbain Partenarial tel qu'annexé à la présente délibération qui fixe la répartition des sommes entre les porteurs de projet et la commune.

Aucune observation n'est formulée – Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité adopte la présente délibération.

20- Servitude de passage aux consorts GARO-LE MOGNE

Mme Nathalie POULARD propose, après avis favorable de la commission « urbanisme et cadre de vie » du 15 juin 2017, de faire droit à cette demande, sous réserve que les consorts prennent en charge les frais d'actes s'y rapportant.

Aucune observation n'est formulée – Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité adopte la présente délibération.

21- Régularisation des échanges de parcelles avec les consorts MARBLE-NEDELEC

Mme Nathalie POULARD propose de régulariser par délibération la décision du conseil du 29 janvier 1999 sur les échanges de parcelles opérées entre la commune et les consorts MARBLE-NEDELEC.

Aucune observation n'est formulée – Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité adopte la présente délibération.

22- Cession d'une bande communale aux consorts MAURICE-MARCHADOUR- LELGOUARCH

Mme Nathalie POULARD propose au conseil de céder aux consorts MAURICE-MARCHADOUR-LELGOUARCH une bande de parcelle à raison de 80 € du m² conformément au document d'arpentage joint à la délibération.

M. Bruno CARIOU rappelle que ce secteur est proche de la mer, sur une dune et qu'il s'agit du domaine public.

Mme Nathalie POULARD rappelle que son utilisation est strictement privée et que certains propriétaires jouissent de ces mètres carrés comme terrasse parfois depuis plus de 30 ans.

M. Bruno CARIOU soulève qu'il peut y avoir des contestations. Le plus sage serait de régler son utilisation et de soumettre à une enquête publique. On se pose la question du domaine public ou maritime. Il

soulève également le terme utilisé « rétrocéder » non approprié mais on parle plutôt de cession. Avec ce qui se vote aujourd'hui avec le grignotage des dunes, on peut très vite se retrouver les pieds dans l'eau.

M. Raynald TANTER précise qu'il s'agit du domaine privé de la commune sans aménagement pour le public. Il s'agit de régulariser une situation de plus de 30 ans, d'ailleurs certaines terrasses apparaissent dans les actes de ventes des maisons.

M. Bruno CARIOU informe le conseil qu'il ne prend pas part au vote. Mme LE GARS s'associe au choix de vote de M. Bruno CARIOU.

Aucune autre observation n'est formulée –Après en avoir délibéré, le conseil municipal à la majorité (M. Bruno CARIOU, Mme Valérie LE FAOU-VILLARBU, Mme Fabienne LE GARS et M. Robert BOUGUÉON ne prennent pas part au vote).

23- Acquisition des biens immobiliers BK n°66, BH n°88 et n°90

M. Raynald TANTER précise que cette délibération est à voter avec des réserves de confirmation écrite de l'héritière qui lui a donné un accord oral.

Me STEPHAN, notaire de Pont-l'Abbé, a confirmé à sa cliente, Mme STONE Anne -Elisabeth, seule héritière des biens de la succession de Mme Odette SEVEN veuve LE GARS décédée, la proposition de la commune.

Aucune observation n'est formulée – Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'accepter l'acquisition des biens immobiliers mentionnés dans la délibération et dès lors que le vendeur l'a accepté.

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé de passer aux questions de la minorité.

1. Quartier du Viben / l'aire du stationnement des camping-cars est source de questionnements, ainsi que la circulation au nord de la rue Hyacinthe Moguérou. Quelles sont les améliorations possibles ?

M. Bruno CARIOU mentionne la présence de véhicules ventouses qui posent des problèmes visuels en raison de la liberté de certains usagers de se croire chez eux. On lui a fait part de problème d'hygiène. Il a été interpellé par un riverain.

M. Raynald TANTER informe le conseil de la réception d'un courrier sur ces réclamations transmises à Mme Karine COSQUERIC et au policier.

M. Bruno CARIOU renouvelle sa demande de présenter les nouveaux personnels arrivés aux membres du conseil.

M. Raynald TANTER précise que le policier n'était pas disponible ce soir. Il rappelle que les recrutements sont communiqués dans le journal interne distribué à l'ensemble des conseillers municipaux (y compris de la minorité) et le recrutement du policier a été relayé par la presse.

M. Bruno CARIOU demande une présentation uniquement du personnel permanent.

Mme COSQUERIC prend la parole et précise qu'il est illégal d'interdire le stationnement des campings-caristes sur le territoire communal. De plus, les emplacements réservés sont soumis à une redevance et seules trois nuits sont autorisées et au-delà les usagers sont orientés vers les campings.

M. Bruno CARIOU dit qu'il ne s'agit pas de stigmatiser ou généraliser mais on constate des dépôts.

Mme Karine COSQUERIC précise qu'il s'agit des locaux qui déposent leurs déchets et non les gens de passage.

M. Christian BUREL précise que les campings caristes ont toutes les commodités. Ils ne sont pas censés laisser leurs papiers hygiéniques au bord de la route.

M. Raynald TANTER, évoquant les dépôts sauvages près des containers enterrés, intervient et mentionne que le policier peut dresser les procès-verbaux directement sans saisir le procureur. Il demande une nouvelle fois aux personnes de cesser ces incivilités, et rappelle que les containers sont destinés principalement aux personnes de passage.

2. Bureau de Poste : nous demandons un allongement des horaires pour l'accueil et un renforcement du personnel

M. Bruno CARIOU intervient et précise qu'il n'est pas acceptable de voir les conditions d'ouverture de l'employée de la poste qui fait également office d'agence bancaire. La personne de l'accueil a un travail important et la commune dispose d'horaires trop étriqués pour une commune de plus de 3 000 habitants. Cet agent ne peut pas faire des opérations bancaires sur un poste d'accueil. Il formule le vœu du conseil de demander un meilleur service de la poste de Penmarc'h.

M. Raynald TANTER informe l'assemblée que les élus de la majorité seront questionnés sur cette demande. Une réponse sera donnée ultérieurement.

3. Quelles réalisations envisagez-vous pour améliorer le terre-plein de Poul Briel ?

M. Bruno CARIOU précise qu'il s'agit de l'état déplorable du parking.

M. Raynald TANTER dit pouvoir donner un embryon de réponse lié à la restitution en réunion plénière sur les ouvrages de défense. Il convient de connaître la nature du sol pour savoir ce qu'il convient de faire notamment par une étude complémentaire sur la qualité et nature du remblai pour une prise en compte de ce terre-plein dans les travaux.

M. Jean-Louis BUANNIC mentionne également le projet de sécuriser la partie haute et de laisser un accès minimum à la partie basse.

Avant de clore cette assemblée, M. Raynald TANTER informe les membres de la tenue d'un conseil supplémentaire le 10/11/2017 pour la tenue du débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD).

Il remercie l'ensemble des conseillers et lève la séance 22h30.

Le Secrétaire,

Mélanie DUCROT



Le Maire,

Raynald TANTER



